



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
8 août 2012

Français
Original : anglais

**Vingt-quatrième réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Genève, 12–16 novembre 2012

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*

**Questions administratives : rapports financiers des Fonds d'affectation
spéciale et budgets du Protocole de Montréal**

**Projet de révision du budget approuvé pour 2012 et des projets
de budget pour 2013 et 2014 du Fonds d'affectation spéciale
pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone**

Note du Secrétariat

1. Le Secrétariat transmet, en annexe à la présente note, un projet de révision du budget approuvé pour 2012 et des projets de budget pour 2013 et 2014 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Des révisions du budget pour 2012, qui a été approuvé par la vingt-troisième Réunion des Parties, sont proposées afin de refléter les ajustements apportés aux traitements du personnel de la catégorie des administrateurs. Elles reflètent également les efforts du Secrétariat visant à réduire au minimum le coût supporté par les Parties dans des domaines liés aux réunions sans papier, notamment les frais d'établissement des rapports et de fret. Ces révisions n'exigeraient aucune contribution additionnelle des Parties.
3. S'agissant des budgets pour 2013 et 2014, le Secrétariat propose la création d'un poste d'administrateur de site de la classe P-2 et le reclassement d'un poste d'appui administratif (services généraux) à un poste d'administrateur de la classe P-2.
4. Concernant le poste d'administrateur de site, le Secrétariat devait tenir compte de l'instruction administrative de l'Organisation des Nations Unies relative à la publication de documents sur l'Internet (ST/AI/2001/5), qui prévoit que tout site et toute page d'accueil de l'ONU sur l'Internet seront gérés par un fonctionnaire de l'Organisation désigné en tant qu'administrateur. En l'occurrence, le Secrétariat gère plusieurs sites Internet pour les Parties, à savoir : le site Internet principal à Nairobi (<http://ozone.unep.org>); un site Internet miroir à Montréal (<http://montreal-protocol.org>); le site Internet pour les réunions sans papier (<http://conf.montreal-protocol.org>); et un serveur Internet pour les processus internes, notamment la gestion de l'inscription des participants aux réunions. Bien que le Secrétariat ait, pendant de nombreuses années, tenté d'éviter de devoir recourir à un administrateur de site spécialisé en s'appuyant plutôt sur les services et les compétences de son spécialiste des données/rapports et en demandant l'aide du personnel du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, il a conclu qu'il n'était pas en mesure de fournir les services essentiels nécessaires aux Parties sans un administrateur de site spécialisé. Plusieurs raisons expliquent ceci :

* UNEP/OzL.Pro.24/1.

premièrement, comme le savent les Parties, le Secrétariat s'appuie à présent de plus en plus sur des services Internet pour archiver et transmettre des informations vitales, des documents de réunion et d'autres services auxdites Parties. Deuxièmement, étant donné le nombre croissant des Parties et des tâches additionnelles en matière de données, qui ont été demandées par celles-ci (notamment celles liées au partage des rapports sur les exportations avec tous les pays importateurs), il est devenu de plus en plus nécessaire pour le gestionnaire des données d'accorder une attention accrue, en collaboration avec son équipe, aux questions liées aux données. Enfin, malgré l'aide grandement appréciée apportée au Secrétariat par le personnel technique du Fonds multilatéral pour les questions de technologie, l'intensité des réunions sans papier a nécessité l'assistance accrue du gestionnaire des bases de données pour les aspects liés à la technologie. En conséquence, le Secrétariat pense qu'il est crucial de se conformer aux directives de l'Organisation des Nations Unies et de se doter d'un administrateur supplémentaire travaillant à temps plein à la gestion des opérations techniques et de la maintenance des sites. Par conséquent, la demande de création d'un poste supplémentaire afin de maintenir le niveau de services que les Parties méritent est proposée pour examen par les Parties. L'allocation budgétaire pour ce poste en 2013 a été fixée 25 % du coût annuel, dans la mesure où il est prévu que le pourvoi de ce poste ne puisse se faire que durant le dernier trimestre de l'année après la procédure habituelle de création et de recrutement pour le poste. Le coût total du poste a été proposé dans le cadre du budget pour 2014.

5. La deuxième proposition d'ajustement du personnel soumise aux Parties pour examen par ces dernières concerne le reclassement du poste d'assistant administratif (poste 1308) de G-7 à P-2. L'unité administrative est au cœur de toutes les opérations du Secrétariat. Au fil des années, ses travaux, qui se limitaient à l'administration de ses ressources humaines et financières, se sont étendus à la fourniture de l'ensemble des services liés aux déplacements en vue de la participation des représentants des pays en développement et des membres du Groupe d'évaluation aux réunions des Parties et du Groupe d'évaluation, à la surveillance des travaux liés aux services de conférence, à certaines activités de mobilisation des ressources, dans le respect des exigences connexes en matière d'établissement des rapports, et à des travaux administratifs supplémentaires liés aux réunions sans papier. La plupart des activités administratives et financières de l'Organisation des Nations Unies doivent être certifiées dans le Système intégré de gestion (SIG) de l'Organisation par un membre du personnel de la catégorie des administrateurs avant de pouvoir être mises en œuvre. Actuellement, la responsabilité de la certification est assumée par un seul administrateur et il semble essentiel qu'un deuxième administrateur de l'unité administrative partage la charge de travail relative à la certification. Ce reclassement n'aurait pas d'implication financière pour les Parties, dans la mesure où il pourrait être financé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'aide des dépenses d'appui au programme. Les notes explicatives figurant à la suite des projets de budget en indiquent le mode de calcul.

6. Dans tout le document, le dollar (\$) s'entend du dollar des États-Unis.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : projet de révision du budget approuvé pour 2012 et des projets de budget pour 2013 et 2014

		m/h	2012 (en \$)	m/h	2013 (en \$)	2014 (en \$)
10	Personnel de projet					
1100	Personnel de projet					
1101	Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne (CV))	6	166 000	6	170 980	185 980
1102	Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	302 538	12	311 614	320 962
1103	Juriste hors classe (P-5)	12	208 711	12	214 972	214 972
1104	Spécialiste des questions scientifiques (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	110 000	6	113 300	116 699
1105	Fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) (rémunéré par le PNUE)		0		0	0
1106	Administrateur de programme (systèmes et technologies de l'information - P-4)	12	154 618	12	159 257	164 035
1107	Administrateur de programme (communication et information - P-3) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	0
1108	Administrateur de programme (surveillance et respect - P-4)	12	193 640	12	199 449	205 432
1109	Administrateur de site (P-2)			12	25 000	100 000
1199	Total partiel		1 135 507		1 194 572	1 308 081
1200	Consultants					
1201	Assistance à la communication et à l'analyse des données et promotion de l'application du Protocole		75 000		75 000	75 000
1299	Total partiel		75 000		75 000	75 000
1300	Appui administratif					
1301	Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	21 888	6	22 545	23 221
1302	Assistant personnel (G-6)	12	28 350	12	29 768	31 256
1303	Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	0
1304	Assistant de programme (données) (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	18 452	6	19 375	19 375
1305	Assistant de recherche (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	16 295	6	16 295	16 295
1306	Commis à la documentation (G-6)	12	28 387	12	29 239	29 239
1307	Assistant informaticien (G-7)	12	44 704	12	47 386	47 386
1308	Assistant de programme - Fonds (G-7) (rémunéré par le PNUE – proposition de reclassement à P-2)	12	0	12	0	0
1309	Assistant logistique (G-4) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0	0
1310	Secrétaire de direction bilingue (G-6) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	0
1320	Personnel temporaire		21 300		21 300	21 300
1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		490 000		490 000	490 000
1322	Réunions préparatoires et réunions des Parties (coûts partagés avec la CV tous les trois ans – s'applique aux vingt-troisième et vingt-sixième réunions des Parties au Protocole de Montréal et aux neuvième et dixième réunions de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne en 2011 et en 2014)		500 000		500 000	350 000
1323	Réunions des Groupes d'évaluation		75 000		75 000	75 000
1324	Réunion du Bureau		20 000		20 000	20 000
1325	Réunions du Comité d'application		111 200		111 200	111 200
1326	Consultations officielles au titre du Protocole de Montréal		10 000		10 000	10 000
1399	Total partiel		1 385 575		1 392 107	1 244 272

		m/h	2012 (en \$)	m/h	2013 (en \$)	2014 (en \$)
1600	Voyages en mission					
	1601 Frais de voyage du personnel envoyé en mission		210 000		210 000	210 000
	1602 Frais de voyage du personnel des Services de conférence envoyé en mission		15 000		15 000	15 000
	1699 Total partiel		225 000		225 000	225 000
1999	Total, personnel de projet		2 821 083		2 886 679	2 852 353
20	Contrats					
	2300 Contrats de sous-traitance ¹					
	2301		57 134		0	0
	2399 Total partiel		57 134		0	0
2999	Total, contrats		57 134		0	0
30	Réunions et participation					
	3300 Appui à la participation					
	3301 Réunions des Groupes d'évaluation ²		400 000		450 000	420 000
	3302 Réunions préparatoires et réunions des Parties (le Protocole de Montréal prend en charge le coût de la participation des représentants des Parties au Protocole et à la Convention visées à l'article 5 à la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne tenues conjointement en 2011)		350 000		350 000	350 000
	3303 Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		300 000		300 000	300 000
	3304 Réunion du Bureau		20 000		20 000	20 000
	3305 Réunions du Comité d'application		125 000		125 000	125 000
	3306 Consultations officielles		10 000		10 000	10 000
	3399 Total partiel		1 205 000		1 255 000	1 225 000
3999	Total, réunions et participation		1 205 000		1 255 000	1 225 000
40	Matériel et locaux					
	4100 Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)					
	4101 Consommables divers (également utilisés pour la CV)		20 000		20 000	20 000
	4199 Total partiel		20 000		20 000	20 000
	4200 Matériel non consommable					
	4201 Ordinateurs individuels et accessoires		5 000		5 000	5 000
	4202 Ordinateurs portatifs		5 000		5 000	5 000
	4203 Autre matériel de bureau (serveurs, télécopieurs, lecteurs optiques, mobilier, etc.)		5 000		5 000	5 000
	4204 Photocopieuses		5 000		5 000	5 000
	4205 Matériel et périphériques pour les réunions sans papier		10 000		5 000	5 000
	4299 Total partiel		30 000		25 000	25 000
	4300 Locaux					
	4301 Location de locaux de bureaux (également utilisés pour la CV)		49 440		51 870	51 870
	4399 Total partiel		49 440		51 870	51 870
4999	Total, matériel et locaux		99 440		96 870	96 870
50	Divers					
	5100 Utilisation et entretien du matériel					
	5101 Entretien du matériel (également utilisé pour la CV)		20 000		20 000	20 000
	5199 Total partiel		20 000		20 000	20 000
	5200 Frais d'établissement des rapports					
	5201 Rapports		20 000		25 000	25 000
	5202 Rapports des Groupes d'évaluation		10 000		10 000	10 000
	5203 Rapports sur la promotion du Protocole		5 000		5 000	5 000
	5299 Total partiel		35 000		40 000	40 000
	5300 Divers					
	5301 Communications		20 000		20 000	20 000
	5302 Fret (expédition des documents)		25 000		25 000	25 000
	5303 Formation		12 000		12 000	12 000

	m/h	2012 (en \$)	m/h	2013 (en \$)	2014 (en \$)
5304	Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone)	40 000		10 000	10 000
5399	Total partiel	97 000		67 000	67 000
5400	Représentation				
	5401 Frais de représentation	20 000		20 000	20 000
5499	Total partiel	20 000		20 000	20 000
5999	Total, divers	172 000		147 000	147 000
99	Total, coûts directs des projets	4 354 657		4 385 549	4 321 223
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>	566 105		570 121	561 759
	Total général (y compris les dépenses d'appui au programme)	4 920 762		4 955 670	4 882 982
	Réserve de trésorerie pour les dépenses de fonctionnement (à l'exception des dépenses d'appui au programme)	0		0	0
	Total, budget	4 920 762		4 955 670	4 882 982
	Prélèvements ³	643 829		678 737	606 049
	Contribution des Parties	4 276 933		4 276 933	4 276 933

1 Conformément à la décision XXII/2, et en vertu de la décision créé par cette décision, le Secrétariat a pris contact avec ICF International pour préparer une évaluation du mécanisme de financement.

2 La rubrique budgétaire couvre la participation de tous les experts du Groupe de l'évaluation technique et économique afin de permettre la réalisation en temps utile des travaux demandés par les Parties.

3 Le montant des prélèvements a été fixé de manière à maintenir le niveau des contributions constant jusqu'en 2013.

Notes explicatives accompagnant le projet de révision du budget approuvé pour 2012 et des projets de budget pour 2013 et 2014 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101–1108	Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des administrateurs en poste aux lieux d'affectation pertinents. Toutefois, lorsque des informations sur les dépenses de personnel effectives étaient disponibles, les chiffres ont été ajustés en conséquence, comme dans les rubriques budgétaires 1102 et 1104. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
1105	Le poste de fonctionnaire d'administration hors classe continue d'être rémunéré par le PNUE à l'aide des dépenses d'appui au programme (13 %).
1109	Un poste d'administrateur de site est proposé par le Secrétariat pour examen par les Parties. L'instruction administrative de l'Organisation des Nations Unies relative à la publication de documents sur l'Internet (ST/AI/2001/5) prévoit que tout site et toute page d'accueil de l'ONU sur l'Internet seront gérés par un fonctionnaire de l'Organisation désigné en tant qu'administrateur. Dans la mesure où le Secrétariat gère plusieurs sites Internet ainsi qu'un serveur Internet à des fins internes, un administrateur supplémentaire doté de qualifications et de compétences dans le domaine des technologies de l'information est à présent essentiel afin de maintenir le niveau des services liés à l'archivage et à la transmission des informations aux Parties.
Consultants – 1201	Une assistance continuera d'être requise pour la communication des données, la mise à jour des publications, la traduction des caractéristiques essentielles du site Internet du Secrétariat de l'ozone et l'entretien d'un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer ou appuyer des postes d'administrateur de courte durée, si nécessaire.
Appui/personnel administratif 1301- 1309	Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base des coûts standard applicables aux traitements des agents des services généraux en poste à Nairobi pour 2013 et 2014.
1308	Le Secrétariat demande le reclassement du poste d'assistant administratif à la catégorie des administrateurs afin d'augmenter la capacité de certification au sein du Secrétariat et d'assurer la continuité des travaux en cas d'absence de l'administrateur principal chargé de la certification. Dans la mesure où la plupart des travaux administratifs et financiers reposent de plus en plus sur la technologie, les services d'un deuxième administrateur chargé de certifier et de s'assurer que les processus administratifs et financiers respectent le règlement financier et les règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies sont devenus nécessaires.
1310	Le poste de secrétaire de direction bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.

Rubrique budgétaire	Observations
Appui administratif/services de conférence – 1321–1326	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être assurés par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>1321 : Le budget proposé est prévu pour une réunion par an du Groupe de travail à composition non limitée en 2013 et en 2014 à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation de l'ONU, dans les six langues officielles de l'ONU;</p> <p>1322 : Le budget du Protocole de Montréal pour 2014 sera partagé avec le budget de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne;</p> <p>Le montant inscrit au budget repose sur le coût estimatif de la tenue de la réunion des Parties à Nairobi en 2013 et 2014, dans les six langues officielles de l'ONU. Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays qui accueille ces réunions;</p> <p>1323 : Les allocations budgétaires prévues pour 2013 et 2014 couvriront le coût de l'organisation des réunions annuelles des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques du Groupe de l'évaluation technique et économique, ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres des Groupes d'évaluation provenant de pays en développement et de pays à économie en transition;</p> <p>1324 : Une réunion du Bureau est prévue en 2013 et en 2014. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau;</p> <p>1325 : Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2013 et en 2014, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après les réunions du Groupe de travail à composition non limitée et les réunions des Parties qui auront lieu la même année;</p> <p>1326 : Au moins une réunion de consultations officielles, qui devrait se tenir à Nairobi, est prévue pour 2013 et 2014 pour aider les Parties ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses amendements.</p>
Voyages en mission – 1601–1602	Les frais de voyage en mission pour 2013 et 2014 sont maintenus au niveau de 2012.
Réunions/Participation – 3300	<p>Participation de représentants des pays en développement</p> <p>La participation de représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par réunion et par participant, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un</p>

Rubrique budgétaire	Observations
	représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus approprié et le plus avantageux en classe économique et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU.
3301	La provision budgétaire demandée en 2012 pour les voyages des membres et experts des Groupes d'évaluation et des Comités des choix techniques participant aux réunions des Groupes d'évaluation a été réduite de 50 000 dollars pour refléter le niveau attendu des dépenses pour l'année. Des fonds supplémentaires seront demandés selon les besoins pour la prochaine série d'évaluations.
3302	En 2014, les coûts de participation, qui couvriront la participation d'environ 80 délégués aux réunions conjointes de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la réunion des Parties au Protocole de Montréal seront intégralement pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
3303	Les frais de participation sont prévus pour 60 participants aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée en 2013 et 2014.
3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base d'une réunion du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement ou de pays à économie en transition à chacune de ces réunions.
3305	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement ou de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant des trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-Président du Comité d'application, provenant d'un pays visé au paragraphe 1 de l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
3306	Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement ou de pays à économie en transition aux consultations officieuses sur des questions essentielles concernant le Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi en 2013 et 2014.
Matériel et locaux	
Matériel non consommable – 4203	Un faible montant a été alloué pour augmenter la capacité du serveur, selon les besoins, afin de satisfaire aux exigences de la tenue de réunions sans papier et pour permettre au Secrétariat de remplacer du matériel si nécessaire.
Locaux (location de bureaux) – 4300	Les crédits prévus pour la location des locaux en 2013 et 2014 ont été fixés sur la base des barèmes de location imposés par le Contrôleur de l'ONU.
Divers	
Frais d'établissement des	Les frais d'établissement des rapports à caractère général du

Rubrique budgétaire	Observations
rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) – 5201–5203	Secrétariat sont prévus à ces rubriques. La rubrique budgétaire 5201 est légèrement réduite en 2012 afin de refléter les économies projetées en raison d'une réduction des reproductions, publications et impressions. La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation. Un faible montant est alloué à la rubrique budgétaire 5203 pour l'édition, la traduction, la reproduction, la publication et l'impression dans le cadre des campagnes de sensibilisation du Protocole.
Divers – Communications – 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par télécopie permettent au Secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique. La rubrique budgétaire 5301 est légèrement réduite en 2012 afin de refléter les économies projetées en raison d'une utilisation accrue des installations de communication disponibles au sein des systèmes informatiques.
Formation – 5303	Les crédits alloués à la formation seront maintenus pour répondre aux nouveaux besoins en matière de formation et financer les programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies pour la poursuite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours et des directives prévoyant une formation continue afin d'encourager une performance élevée du personnel.
Autres (Journée internationale de la protection de la couche d'ozone) – 5304	Le Secrétariat de l'ozone continuera de fournir une assistance à certains pays, en 2012 et en 2013, pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone. En 2012, cette rubrique est augmentée à hauteur de 30 000 dollars par rapport au niveau initialement approuvé de 10 000 dollars afin d'accroître les fonds requis pour financer les célébrations de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone et le vingt-cinquième anniversaire du Protocole de Montréal au niveau national.